

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 31 OCTOBRE 2016

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

- M. Hamidou HAMA, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY, Edith ZBINDEN DUVILLARD
- MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Procès-verbal :

- Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. NOMINATION DES PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E) DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2017
- V. ETUDE DU BUDGET 2017
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur HAMA, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers, ainsi qu'à Monsieur ROCH, de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl, et les remercie pour leur présence.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal, ainsi que celui de la naturalisation. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le président donne la parole au maire pour parler du procès-verbal du point concernant les naturalisations. Ce document devant être lu à huis-clos, il est demandé aux personnes extérieures au Conseil municipal de bien vouloir quitter la salle.

Le maire donne ensuite lecture du procès-verbal. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce document.

Madame HENRIOD demande ce qui se passerait si une demande était refusée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal. Le maire lui répond que le Conseil n'a qu'une voix consultative, et qu'un refus devrait être motivé.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Finances »

Monsieur NODA GONZALEZ dit que la commission des finances s'est réunie le mercredi 21 septembre 2016 pour étudier le budget 2016. Il précise que dans un premier temps, ils ont revu tous les postes, incluant dans ces derniers l'ensemble des souhaits des commissions. Ce budget complet a débouché sur un excédent de charges de CHF 308'434.00. Ensuite, et dans le but de présenter un budget équilibré au Conseil municipal, les membres ont décidé, par 4 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur PHILIPP), d'accepter les coupes proposées par le maire, ceci pour arriver à un excédent de revenus de CHF 566.00.

Commission « Culture et Manifestations »

Monsieur PHILIPP dit que la commission « Culture et manifestations » s'est réunie le mardi 11 octobre 2016 pour parler de l'organisation de la fête de l'Escalade 2016. La date de cette manifestation est le vendredi 09 décembre, et elle est organisée conjointement par l'Aérienne, l'APEALV, l'Ecole et la Mairie. Le thème de cette fête sera cette année : « **Les vacances** ».

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour cinq communications.

Nouvelle employée de la Mairie

Le maire informe les conseillers que suite à la démission du collaborateur de notre administration, Monsieur PILLET, au mois d'avril 2016, l'Exécutif s'est mis à la recherche d'un(e) nouveau(elle) collaborateur(trice). Après réception d'environ deux-cents dossiers, le choix s'est finalement porté sur Madame Pierrine POGET qui débutera le 1^{er} novembre 2016. Pour se mettre un peu dans l'ambiance, elle a tenu à être présente ce soir. Il la remercie pour sa présence à cette séance, lui souhaite la bienvenue, et espère qu'elle aura du plaisir à travailler au sein de la Mairie. Elle est chaleureusement applaudie par toute l'assemblée.

Concours intercommunal 2016 - Embellissement du village

Le maire informe les conseillers que la commune a reçu le 3^{ème} prix dans la catégorie des communes de 1'001 à 2'000 habitants.

Cité de l'Energie

Le maire informe les conseillers que, du fait que la commune a le label « Cité de l'Energie » depuis 2012, elle doit faire un ré audit tous les quatre ans. La commune a brillamment réussi cet audit, et son label a été renouvelé pour quatre ans. La remise de ces labels pour toute la Suisse a eu lieu le lundi 17 octobre à Lucerne. C'est lui-même qui est allé chercher ce certificat, qui était accompagné d'un chèque de CHF 2'000.00 pour la commune.

Location de salles

Il informe les conseillers que les membres de l'Exécutif vont réétudier la planification et la tarification des locations de toutes les salles. En effet, en consultant les revenus de ces locations, on peut s'apercevoir que les prévisions de recettes diminuent. Cette étude sera menée en collaboration avec le responsable des bâtiments, Monsieur SCHNEIDER. Par ailleurs, on constate qu'il y a, depuis quelques années, de plus en plus de groupes ou sociétés locales qui ont vu le jour et qui occupent un grand nombre de salles. Il faut se poser la question de savoir si la commune continue de leur accorder la gratuité ou pas pour toutes les fois qu'ils occupent ces locaux.

L'Exécutif reviendra vers le Conseil en fin d'année 2017, ceci pour lui communiquer le résultat de cette étude.

Rapport administratif et financier de l'exercice 2015

Le maire remet à chaque conseiller un exemplaire du rapport administratif et financier de l'exercice 2015 qui a été édité cette année sous la forme d'un fascicule et agrémenté de photos.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour deux communications.

Exposition d'art africain

Madame RAMBACH informe les conseillers qu'en ce qui concerne l'exposition d'art africain que la famille SIGAM organise, un article a paru ce jour dans la Tribune de Genève. Elle distribuera aux conseillers, en fin de séance, deux documents concernant cette exposition. Le premier concerne le vernissage qui aura lieu le vendredi 11 novembre 2016 à 20h.00 dans les locaux de l'ancienne mairie. Cet événement n'étant pas public, et pour une question d'organisation, elle demande aux personnes intéressées à y participer de bien vouloir le lui faire savoir avant le vendredi 04 novembre. Le second concerne la journée culturelle qui aura lieu le samedi 12 novembre 2016 de 14h.00 à 19h.00.

Transports publics genevois

Madame RAMBACH rappelle que les TPG réactualisent leurs prestations concernant les lignes de bus et les horaires chaque année au mois de décembre.

En ce qui concerne les prestations pour la commune, l'Exécutif a appris dernièrement que la ligne Télébus/Proxibus sera supprimée en décembre. Un courrier a donc été envoyé aux TPG pour connaître les raisons de cette suppression. Ces derniers ont répondu que c'est une ligne qui n'est pas du tout rentable, et que très peu de personnes l'utilisent. Les chiffres qui ont été communiqués à la commune le démontrent.

En ce qui concerne la ligne « S », Madame RAMBACH informe les conseillers que celle-ci n'aura plus son terminus à Sézenove, mais à la Croisée de Confignon, comme cela était le cas auparavant. La fréquence des bus ne sera pas augmentée.

Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication ni proposition, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. NOMINATION DES PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E) DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2017

Le président donne la parole au maire. Ce dernier informe les conseillers que, comme chaque année à pareille époque, la commune doit renouveler ses président(e), vice-président(e) et suppléants(es) pour les bureaux de vote pour l'année suivante. Il précise qu'il y aura quatre votations en 2017.

Avant de passer aux nominations, il demande si un ou une conseiller(ère) désire être membre de ce bureau.

Cela n'étant pas le cas, il informe les conseillers que la mairie a déjà contacté les personnes en place cette année, et qu'elles sont toutes d'accord d'être reconduites dans leur fonction respective pour l'année 2017. Ces quatre personnes sont les suivantes :

Monsieur Ludovic ZBINDEN	Président
Monsieur Alain JENNY	Suppléant du président
Monsieur Philippe DUPERRIER	Vice-président
Monsieur Eric SUESS	Suppléant du vice-président

Le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord avec ces propositions de candidats. Il demande aux conseillers de bien vouloir voter. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

V. ETUDE DU BUDGET 2017

Le maire demande si tous les conseillers ont bien reçu le projet de budget 2017, ainsi que le procès-verbal de la commission des finances du 21 septembre 2016 qui a déjà bien travaillé sur ce budget. Il rappelle qu'il a été approuvé par 4 voix pour et une abstention par les membres de la commission des finances.

Il propose de passer en revue, rubrique par rubrique, tous les postes de ce budget. Au fil de cette lecture, il cédera la parole aux adjoints pour leurs rubriques respectives, à savoir l'école, la culture, le social, l'aide humanitaire et l'environnement pour Madame RAMBACH et la sécurité, les Aînés et les sports et loisirs pour Monsieur APOTHELOZ. Si quelqu'un a des questions ou des remarques, il peut en faire part à tout moment pendant cette lecture.

01 CONSEIL MUNICIPAL 01.00.300.00 Indemnités

Suite à une réflexion de l'Exécutif, celui-ci propose de changer le mode de rétribution des conseillers lors des séances du Conseil municipal. Il propose un forfait de CHF 500.00 par année, pour les dix séances du C.M., que les conseillers soient présents ou non. Ensuite, chaque séance sera rétribuée à hauteur de CHF 60.00, mais ceci uniquement si le conseiller est présent. Le montant total pour une séance est donc de CHF 110.00 (CHF 60.00 + CHF 50.00)

Par ailleurs, l'Exécutif propose de rétribuer toutes les séances des commissions pour un montant forfaitaire de CHF 36.00 la séance, ceci pour autant que les commissaires soient présents. D'où une augmentation de la rubrique de CHF 6'500.00 par rapport à 2016.

Le maire demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette rubrique. La plupart des conseillers sont d'accord avec cette augmentation. Monsieur PHILIPP est contre car il pense que ce n'est pas le bon moment d'une part car il est demandé à toutes les commissions de faire des économies, et d'autre part, il y a déjà eu une légère augmentation en 2015.

01.00.303.00	AVS/AI/APG Ass.Chômage Alloc. fam.	Aucune charge
01.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	Aucune charge
01.00.317.00	Voyage fin législature	Même montant budgété qu'en 2016
02	MAIRE ET ADJOINTS	
02.00.300.00	Indemnités	Augmentation de l'indemnité pour les maire et adjoints de CHF 1'000.00 par personne car il y a de plus en plus de travail, d'heures de présence en mairie, ainsi que des séances à l'extérieur de la commune (ACG, départements, séances inter-communales, etc.)
02.00.303.00	AVS/AI/APG Ass.Chômage Alloc. fam.	Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation de l'indemnité
02.00.304.00	Prévoyance professionnelle	Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation de l'indemnité
02.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	Montant calculé en fonction de l'indemnité
02.00.317.00	Dédommagements	Rubrique consacrée au voyage annuel des maires et adjoints organisé par l'ACG, ainsi qu'aux dédommagements (frais de déplacements) pour le maire et les adjoints. Légère augmentation de CHF 500.00 par personne
05	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
05.00.301.01	Traitement du personnel	Augmentation sur cette rubrique due à l'engagement, quelques mois par année, d'une archiviste, et au fait que la secrétaire communale va effectuer sa vingtième année de travail. Selon les statuts, elle a donc droit à un quatorzième salaire
05.00.303.00	AVS/AI/APG Ass.Chômage Alloc. fam.	Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation ci-dessus
05.00.304.00	Prévoyance professionnelle CAP	Rubrique en hausse en fonction de l'augmentation ci-dessus
05.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	Même montant budgété qu'en 2016
05.00.309.00	Perfectionnement	Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel
05.00.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	Grosse baisse sur cette rubrique du fait qu'il fallait trouver des économies
05.00.311.00	Mobilier/Machines/Véhicules	Même montant budgété qu'en 2016
05.00.316.00	Redevances d'utilisation	Même montant budgété qu'en 2016
05.00.317.01	Dédommagements	Dédommagements concernant les frais professionnels des employés
05.00.317.02	Sortie Conseil	Même montant budgété qu'en 2016
05.00.318.00	Prestations de tiers	Cette rubrique sert de fourre-tout. Elle contient, entre autres, les frais d'hébergement du site internet de la commune ainsi que les remerciements aux membres du groupe de rédaction, les frais des fiduciaires, les frais de la Cité de l'Énergie, les frais de réception, les frais de téléphone, fax, et poste, etc.
05.00.319.00	Frais divers - Cadeaux	Rubrique utilisée pour les cadeaux offerts par la commune
05.00.352.00	Cotisation S.I.A.C.G.	Augmentation sur cette rubrique car ce montant est calculé en fonction de la masse salariale
05.00.436.00	Dédommagements de tiers	Remboursements des tous-ménages envoyés par la commune pour les associations du village qui en font la demande

08 IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF

08.00.311.00	Mobilier/Machines/Véhicules	La commission a prévu l'achat de tables pour la salle V. Duvallard, ainsi que des chaises pour le bureau du maire. Etant donné qu'il faut faire des économies, et sur recommandation de la commission des finances, les frais pour le mobilier du bureau du maire sont reportés à un budget ultérieur
08.00.312.00	Eau, énergie, combustibles	Légère augmentation sur cette rubrique car ce sont des éléments que l'on ne peut pas maîtriser, et qui dépendent également de la météorologie
08.00.313.00	Achats fournitures et marchandises	Achat du papier WC, des produits de nettoyage, etc. Légère augmentation sur cette rubrique
08.00.314.01	Entretien immeubles par tiers	Grosse augmentation sur cette rubrique car il est prévu de revoir toute la problématique de la régulation du chauffage de tous les bâtiments communaux. Il est également prévu de changer le parquet de la salle polyvalente et de demander un audit pour l'éclairage des bâtiments communaux. Etant donné qu'il faut faire des économies, et sur recommandation de la commission des finances, ces deux derniers postes sont repoussés à un budget ultérieur
Monsieur CHRISTIN demande si l'audit concernant l'éclairage des bâtiments communaux sera effectué par les SIG. Le maire lui répond qu'il s'agit d'une entreprise privée mandatée par les SIG. Monsieur CHRISTIN dit que c'est un travail qui peut générer de belles économies d'énergie.		
08.00.314.02	Nettoyages	Même montant budgété qu'en 2016. Presque toute l'année, des jeunes de CapEmploi ou de la commune viennent faire des stages ou des petits jobs avec Messieurs Lopes et Schneider, et l'indemnité qui leur est versée est prise sur cette rubrique
08.00.315.00	Entretien objets mob. par tiers	Cette rubrique concerne tous les contrats que la commune a conclus avec diverses entreprises pour la maintenance, l'entretien, etc.
08.00.316.00	Redevances d'utilisation	Montant versé à la Paroisse pour le droit de superficie
08.00.316.10	Loyer salle du Conseil municipal	Loyer payé à la Paroisse pour la salle du Conseil municipal
08.00.318.10	Assurances bâtiments	Même montant budgété qu'en 2016
08.00.331.07	Amortissement contributions Fonds inter-communal pour le développement urbain (FIDU)	Cet amortissement correspond à un fonds commun qui doit être créé pour les communes qui doivent investir pour la création de logements sur leur territoire. Toutes les communes participent à l'alimentation de ce fonds afin d'être solidaires. C'est une loi qui a été votée par le Grand Conseil. Cet amortissement sera progressif, ceci en fonction des versements qui devront être faits par la commune (CHF 48'200.00 pour année 2017).
08.00.427.00	Location immeubles publics	Diminution sur cette rubrique. Un peu moins de locations prévues en 2017, suite aux prévisions de locations transmises par notre collaborateur, Monsieur SCHNEIDER

Sur une remarque de Madame HENRIOD concernant les recettes des locations de salles, une discussion s'engage. En effet, elle dit qu'étant donné que les salles sont plus souvent fréquentées par les associations et habitants du village, selon un souhait de la commune, il était prévisible que les recettes baissent un peu.

Le maire et Madame RAMBACH disent que les salles seront toujours louées aux personnes extérieures à la commune, et pas seulement aux habitants et sociétés villageoises. D'autre part, et comme déjà dit lors des communications, une réflexion sur ce sujet sera effectuée en 2017 par l'Exécutif et le responsable des locations de salles.

08.01	Appartement concierge	
08.01.331.00	Amortissements ordinaires	Amortissement terminé en 2016
08.21	Bâtiment communal - Nouvelle mairie	
08.21.331.00	Amort. nouvelle mairie - Travaux rénov.	Amortissement jusqu'en 2043
08.21.331.10	Bâtiment communal - Nlle mairie	Amortissement jusqu'en 2043
08.21.331.20	Bâtiment communal - Achat mobilier	Amortissement jusqu'en 2022
08.61	Parcelle N° 771 Geneux Dancet	Amortissement jusqu'en 2022
08.90	Salle polyvalente	
08.90.331.00	Amortissements ordinaires	Amortissement jusqu'en 2031
08.92	Cuisine Salle du Rhône	
08.92.331.00	Amortissements ordinaires	Amortissement jusqu'en 2029
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	
09.00.310.10	Frais bureau de vote	Aucune élection communale en 2017
09.00.318.00	Frais d'études - Indemnités	Légère diminution sur cette rubrique. Différentes indemnités sont comptabilisées sur cette rubrique comme les indemnités pour les président et vice-président des bureaux de vote, une indemnité pour l'entretien du clocher de l'église. Il y a également un montant prévu pour d'éventuels frais d'études par des géomètres ou des architectes
09.00.318.03	Plan directeur communal	Mise à jour du plan directeur communal par le bureau Urbaplan. Etant donné qu'il faut faire des économies, et sur recommandation de la commission des finances, cette mise à jour est repoussée à l'année 2018
09.00.319.01	Frais divers - Dons - Etc...	Même montant budgété qu'en 2016
09.00.319.02	Frais A.C.G.	Participation de CHF 3.60 par habitant que la commune verse à l'ACG (Association des Communes Genevoises)
09.00.363.00	Subvention Fondation communale pour le chauffage	

Le maire fait un petit historique et rappelle que la Fondation communale pour le chauffage gère notre chauffage à distance. C'est la commune qui avait avancé, à l'époque, les neuf millions qui étaient nécessaires pour la création de ce réseau. Cette Fondation doit amortir, chaque année, CHF 315'000.00, sans intérêt, à la commune pour le prêt de CHF 9'000'000.00 qu'elle lui a octroyé. Par ailleurs, le mode de fonctionnement de cette Fondation consiste à acheter et vendre de la chaleur, entretenir le réseau, payer les différents contrats passés avec les SIG pour le relevé des compteurs, la fibre optique, etc.

En tenant compte de tous ces chiffres, la Fondation a clôturé ses comptes 2013 et 2014 avec des déficits d'environ CHF 40'000.00, et environ CHF 25'000.00 pour l'année 2015. Le Service de surveillance des communes (SSCO) ayant étudié attentivement tous ces comptes, a interpellé la commune, de même qu'un courrier du Président du Conseil d'Etat, Monsieur François LONGCHAMP, en lui disant que cette situation ne devait pas perdurer, car ils ont peur que la Fondation tombe en faillite, et ne puisse plus rendre les neuf millions à la commune. Le SSCO propose que la commune se porte garante du déficit annuel éventuel, afin de pérenniser la Fondation. Une autre alternative serait que la Fondation augmente le prix du kilowatt heure à chaque preneur de chaleur. Le maire dit que cette dernière solution serait très compliquée et impopulaire à appliquer.

La solution proposée par le SSCO afin de couvrir ce déficit éventuel serait la mieux adaptée. S'agissant d'une Fondation communale, on ne peut pas la mettre en péril.

Si cette ligne budgétaire est acceptée, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération ; il faut simplement l'inscrire dans le budget de fonctionnement comme toutes les autres subventions.

09.00.427.10	Redevance S.I.G.	Montant que les SIG versent à la commune car ils utilisent notre réseau souterrain pour passer tous leurs services. Ils versent également une participation de 15% de la consommation d'électricité du village
09.00.439.10	Redevance Cheneviers	Même montant budgété qu'en 2016. Etant donné que l'Usine des Cheneviers se trouve sur notre commune, on touche une redevance annuelle et on bénéficie de la gratuité pour nos ordures
09.00.451.00		Aucun montant budgété car il n'y aura pas d'élection communale en 2017
1	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
10	ÉTAT CIVIL	
10.00.319.00	Frais divers	Concerne principalement l'achat de fleurs pour les mariages qui sont célébrés sur la commune. Ces frais sont entièrement remboursés par Bernex
10.00.351.00	Dédommagements versés au canton	Achat des cartes d'identité
10.00.352.00	Participation	Participation de la Champagne, Bernex, Confignon et Onex pour l'Etat Civil
10.00.431.00	Emoluments administratifs	Vente des cartes d'identité
10.00.436.00	Dédommagements de tiers	Remboursement par Bernex des achats de fleurs pour les mariages
11	POLICE MUNICIPALE	
11.00.352.00	Participation Bernex	Monsieur APOTHELOZ dit qu'il y a une volonté, dans certains Exécutifs, de créer une police municipale intercommunale telle qu'elle a été présentée au printemps par la cheffe de poste de Bernex, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire pour que ce processus aboutisse. Le montant budgété correspond donc aux quatre heures de présence hebdomadaire (10%) à Aire-la-Ville.
En ce qui concerne le budget 2016, Monsieur CHRISTIN demande si le budget qui avait été prévu sera entièrement utilisé. Monsieur APOTHELOZ répond négativement, étant donné que le projet de police municipale intercommunale est en attente pour le moment		
11.00.437.00	Police municipale - Amendes	Montant budgété pour d'éventuelles amendes d'ordre sur le territoire communal. Monsieur APOTHELOZ rappelle que la politique de l'Exécutif est de demander à la police municipale une présence visible, mais pas d'amender tout de suite
14	INCENDIE ET SECOURS	
14.00.309.00	Charges de formation et autres	Augmentation sur cette rubrique car plusieurs sapeurs vont faire des cours en 2017 à Bernex
14.00.311.00	Matériel / Véhicules	Légère augmentation sur cette rubrique
14.00.312.00	Eau, énergie, combustibles	Même montant budgété qu'en 2016
14.00.313.00	Achats fournitures et marchandises	Achat de petit matériel pour la Compagnie
14.00.315.10	Entretien matériel	Légère augmentation sur cette rubrique
14.00.317.00	Indemnité frais de repas	Cette rubrique concerne, entre autres, les agapes qui sont offertes après chaque exercice, ainsi qu'un éventuel ravitaillement pendant une intervention réelle
14.00.318.00	Tél. Ass. Feu	Cette rubrique concerne les frais de téléphone, assurances ainsi que les gardes pompiers. Ces derniers frais sont compensés par les rentrées sur la rubrique 14.00.434.00
14.00.352.00	Participation frais SIS	Augmentation sur cette rubrique, selon décompte du SIS

14.00.363.01	Allocation Service du Feu	Rubrique concernant la solde pour les pompiers
14.00.363.02	Allocations Etat-Major	Rubrique concernant la solde de l'Etat-Major pour les piquets
14.00.434.00	Redevance d'utilisation	Remboursement des frais de garde par les utilisateurs des salles communales
14.00.441.00	Part s/taxes Cies Assurances	Aucun changement. Montant versé aux communes en compensation des gains que les assurances font parce que les communes ont des compagnies de sapeurs-pompiers
16	PROTECTION CIVILE	
16.00.352.00	Participation P.C. intercommunale	Légère baisse sur cette rubrique car il y aura moins de frais d'entretien des bâtiments en 2017
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	
21.00.310.00	Fournitures de bureau	Même montant budgété qu'en 2016. Achat de livres pour la bibliothèque de l'école
21.00.311.00	Mobilier/Machines/Véhicules	Montant prévu pour l'achat de matériel pour l'école en cas de besoin
21.00.313.00	Achats fournitures et marchandises	Achat de petit matériel pour l'école (pharmacie, etc.)
21.00.315.00	Entretien mobilier	Entretien du piano, etc.
21.00.317.00	Dédom. courses - classes de neige	Même montant budgété qu'en 2016. Cette rubrique concerne les courses d'école et les camps qui sont organisés pour les enfants (transports et autres)
21.00.317.01	Transport élèves piscine	Coût du transport des élèves pour la piscine de Bernex (12 trajets à CHF 400.00)
21.00.318.00	Organisations diverses	Rubrique qui concerne la fête des Promotions et les sorties organisées par l'école
21.00.331.02	Amortissement nouvelle école	Amortissement jusqu'en 2023
21.00.352.00	Ecolage autres communes	Coût de la location de la piscine à Bernex
3	CULTURE ET LOISIRS	
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
30.00.318.00	Prestations de tiers culturels	Rubrique destinée à l'organisation de diverses manifestations et activités par la commission « Culture et manifestations »
30.00.352.00	Frais de participations	Légère augmentation sur cette rubrique due au coût du Bibliobus. Ce montant est donné à la commune. Cette rubrique concerne également les Promotions citoyennes
30.00.361.00	Subventions manifestations	Même montant budgété qu'en 2016
30.00.365.01	Subventions institutions culturelles	Même montant budgété qu'en 2016
30.00.469.00	Subvention Fonds Infr. Bibliobus	Subvention reçue du FI (Fonds Infrastructure) pour le Bibliobus et qui couvre une grande partie du montant qui est versé par la rubrique 30.00.352.00
33	PARCS ET PROMENADES	
33.00.311.00	Achat matériel de fêtes	Cette rubrique concerne tout ce qui touche aux festivités du 1er Août et à la période des fêtes de fin d'année
33.00.313.00	Décorations florales	Montant utilisé pour l'achat de fleurs en cas de déprédations des arrangements floraux communaux
33.00.314.01	Entretien emplac. publics (fleurs)	Cette rubrique concerne l'embellissement floral du village, l'entretien du parc de la mairie, des alentours de l'église et de la salle du Conseil municipal, du préau de l'école et de la zone sportive, etc.
33.00.314.02	Travaux sur emplacements publics	Un montant est prévu pour la pose de matériel urbain

34	SPORTS		
34.00	Sport		
34.00.313.00	Achats fournitures et marchandises		Achat du matériel de sport pour l'école et les diverses sociétés
34.00.314.00	Entretien emplacements sportifs		Cette rubrique concerne l'entretien du terrain de football, du terrain de inline et du terrain multisports. Elle concerne également le déplacement d'un terrain de pétanque dans les sous-sols de la salle polyvalente et la réfection des deux autres terrains. Par ailleurs, et pour optimiser au mieux les sous-sols de la salle polyvalente, nous allons les cloisonner pour en faire deux locaux communaux distincts, un qui pourra être mis à disposition (loué) des diverses sociétés villageoises ou aux habitants de la commune, et l'autre à usage exclusif de la commune
34.00.365.00	Subventions institutions sportives		Subventions versées aux différents clubs sportifs de la région accueillant des jeunes gens du village
34.00.365.01	Abonnements saisons sportives		Billets pour les différents clubs d'élites du Canton
34.10	Zone sportive / Ext. mairie-école		
34.10.331.00	Amortissements ordinaires		Amortissement jusqu'en 2043
34.90	Activités sportives organisées		
34.90.318.00	Déplacements sportifs		Légère diminution sur cette rubrique
35	AUTRES LOISIRS		
35.10	Centres de loisirs		
35.10.365.00	Subv. Colonies vacances		La commune verse CHF 10.00 par jour et par enfant domicilié sur la commune et qui fréquente des colonies ou des camps de vacances durant l'année
35.20	Sortie des Aînés		
35.20.318.00	Prestations de tiers		Budget stable. Il y a toujours cinq manifestations annuelles prévues pour les Aînés, à savoir le repas-loto, le repas pour les jubilaires, la sortie d'automne, la visite des « Automnales » et le repas de Noël
5	PRÉVOYANCE SOCIALE		
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE		
54.00.352.00	Participation FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle)		Ce montant concerne le BUPP (Bus Unité Prévention Parcs), les locaux en gestion accompagnée et les actions collectives des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) dans toute la Champagne. Il y a une diminution sur cette rubrique, mais c'est un chiffre qui est donné à la commune
54.00.365.01	Cuisines scolaires		Cette rubrique comprend les subventions pour le GIAP (encadrement des enfants) et l'association des « Petits Becs » (commande et gestion des repas)
54.00.365.02	Crèches		Cette rubrique concerne les places de crèche à Confignon et une participation pour les enfants qui fréquentent la Garderie de Cartigny. Il y a une diminution sur cette rubrique car depuis le mois de septembre, la commune n'a plus que 2 places à Confignon
54.00.365.03	Le Couffin		C'est une association qui s'occupe de l'accueil familial de jour. Même montant budgété qu'en 2016

54.00.365.04	Parascolaire	C'est l'association le « Coup de Pouce » qui accueille les enfants entre 16h.00 et 19h.00. Il y a une légère augmentation de CHF 1'000.00 qui servira pour une formation destinée aux animatrices
54.00.436.02	Participations crèches	Participation des parents aux frais de la crèche de Confignon. Diminution sur cette rubrique étant donné qu'il y a une place de crèche en moins
54.00.444.00	GIAP - Compensation du canton - Fonds de régulation	Montant donné à la commune. En ce qui concerne les fonds de régulation, Monsieur ROCH dit qu'il y a des discussions entre le Canton et les communes pour le transfert de certaines charges. Actuellement, le Canton paie encore 10% des frais du GIAP. Dès 2017, et pour cinq ans, ce seront les communes qui prendront en charge ces 10% en plus, mais le Canton mettra ce même montant de 10% dans un fonds de régulation que la commune touchera. Au terme de ces cinq ans, il faudrait que les comptes soient à zéro
58	AIDE SOCIALE	
58.00	Œuvres sociales	
58.00.318.00	Cap Emploi, Oseo	Cette structure intercommunale est à Bernex et elle s'occupe des jeunes (15-25 ans) de la Champagne qui sont en rupture de formation. Il y a une légère augmentation pour 2016
58.00.341.00	Social - Compensation au canton - Fonds de régulation	Cette rubrique est nouvelle dans le budget. Elle comprend les foyers de jour, les frais de l'Imad (locaux et participation à Bernex) et de l'Hospice général. Monsieur ROCH dit que cela va être repris par le Canton. L'argent qui sera versé ces prochaines années sera mis dans ce fonds de régulation. Cette rubrique concerne également les cotisations AVS que certaines personnes ne peuvent pas payer et qui doivent être prises en charge par les communes et le Canton (50% chacun). Cette nouvelle répartition ne change pas les montants, il n'y a pas d'augmentation
58.00.365.00	Subventions œuvres sociales	Même montant budgété qu'en 2016 car il y a toujours beaucoup de demandes de diverses associations (Caritas, personnes handicapées, femmes battues, etc.) qui œuvrent sur le canton de Genève
58.10	Aide humanitaire Etranger	
58.10.367.00	Subventions	La commune subventionne plusieurs associations, à savoir : le Burkina Faso CHF 5'000.00, Haïti CHF 2'500.00, Tibet CHF 5'000.00 et l'association Suisse/Niger (Madame Françoise HAMA) CHF 2'500.00. Étant donné que certaines associations ont été diminuées, la commission s'est laissé le choix de subventionner une autre association en 2017
58.10.367.10	Aide humanitaire urgence	Madame RAMBACH dit que la commission n'a encore rien versé cette année mais va choisir deux projets à soutenir d'ici cet automne. Elle a également souhaité garder le même montant pour 2017

58.20	Allocations	
58.20.366.00	Allocations sociales	Même montant budgété qu'en 2016
6	TRAFIC	
62	ROUTES COMMUNALES	
62.00.311.00	Mobilier/Machines/Véhicules	Achat de matériel divers pour les routes
62.00.312.00	Eclairage public consommation	Légère augmentation sur cette rubrique
62.00.313.00	Matériel	Même montant budgété qu'en 2016
62.00.314.01	Entretien chaussées par divers	Augmentation sur cette rubrique. La commission a prévu, entre autres, de refaire une partie du chemin de la Lovaterie (situé derrière l'arsenal). Etant donné qu'il faut faire des économies, et sur recommandation de la commission des finances, la réfection du chemin de la Lovaterie est repoussée à un budget ultérieur
62.00.314.02	Nettoyage - Voirie routes	Même montant budgété qu'en 2016
62.00.314.03	Entretien éclairage public	La commission a remis au budget la pose de la moitié du solde des candélabres pour le village pour CHF 40'000.00. Il y a également dans cette rubrique le contrat de maintenance pour les candélabres pour CHF 9'000.00. Etant donné qu'il faut faire des économies, et sur recommandation de la commission des finances, le changement des candélabres est repoussé à un budget ultérieur
62.00.318.00	Honoraires Géomètres et Ingénieurs	Même montant budgété qu'en 2016
62.00.331.04	Amortissement Ch. Cressonnex/Esise	Amortissement jusqu'en 2036
62.00.331.05	Amortissement rue du Vieux-Four	Nouvel amortissement jusqu'en 2043
62.00.436.00	Dédommagements de tiers	Aucun montant budgété
65	TRAFIC RÉGIONAL	
65.00.314.00	Entretien trafic	Cette rubrique concerne les abris de bus. La commission a prévu de refaire l'abri de bus situé à la rue du Vieux-Four (côté pont de Peney)
65.00.319.00	Frais divers	Même montant budgété qu'en 2016
65.00.364.00	Transports publics	Cette rubrique concerne les frais du Noctabus et les subventions que la commune offre aux habitants pour le renouvellement des abonnements annuels TPG
65.00.366.00	Subventions vélos électriques	Même montant budgété qu'en 2016
65.00.375.00	Subventions cant. vélos électriques	Subventions cantonales pour les vélos électriques
65.00.471.00	Subventions	Remboursement par l'Etat des subventions cantonales versées par la commune pour les vélos électriques
7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT	
71	PROTECTION DES EAUX	
71.10	Egout - Collecteur	
71.10.314.01	Entretien et réfection	Cette rubrique concerne le curage et le défrichage du Nant-de-Goy. Etant donné qu'il faut faire des économies, et sur recommandation de la commission des finances, le curage du Nant-de-Goy est repoussé à un budget ultérieur
71.10.314.02	Nettoyages	Curage des sacs EP sur l'ensemble des routes communales, ainsi que le curage des divers emplacements autour de l'école et de la salle polyvalente, et les dégraisseurs des cuisines des salles polyvalente et Rhône

71.10.331.06	Amortissement travaux réh. coll. Colline	Ce montant n'est pas encore définitif car les travaux ont pris fin il y a environ un mois. Cet amortissement se fait sur 30 ans
71.10.452.00	Loyer FIA pour réh. collecteurs Colline	Loyer reçu du FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) pour les travaux de réhabilitation de ces collecteurs
71.20	Fontaines publiques	
71.20.312.00	Eau fontaines publiques	Légère augmentation sur cette rubrique du fait qu'il y a une nouvelle fontaine dans la commune
72	TRAITEMENT DES DÉCHETS	
72.00.311.10	Matériel traitement déchets	Achat de containers pour les déchets de cuisine suite à la nouvelle campagne qui sera mise en place par la commune en 2017.
72.00.314.00	Entretien matériel	Entretien et achat de matériel pour les containers Montant prévu pour le nettoyage intérieur et extérieur des containers
72.00.318.01	Levée des ordures	Cette rubrique concerne la levée des ordures qui est faite par l'entreprise Chevalley
72.00.318.02	Frais traitement des ordures	L'augmentation sur cette rubrique est due à l'acheminement des déchets de cuisine qui iront à Châtillon
72.00.435.00	Ventes matières récupérées	Rétrocessions sur papier, verre et pet
74	CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	
74.00.314.00	Entretien cimetière	Cette rubrique concerne les éventuelles creuses de tombes
74.00.434.00	Concessions	Cette rubrique concerne les renouvellements de concessions
78	AUTRES TÂCHES DE PROTECTION	
78.00.352.00	Elimination déchets carnés	Ce chiffre est donné à la commune
9	FINANCES ET IMPÔTS	
90	IMPÔTS	
90.00	Impôts	
Le maire donne la parole à Monsieur ROCH pour parler de ces rubriques.		
90.00.330.00	Provisions impôts	Il n'y a pas de montant budgété sur cette rubrique. Cette provision est adaptée au moment de la clôture des comptes
90.00.346.00	Comp. financière communes françaises	Montant qui nous est donné par l'administration fiscale, et qui concerne l'impôt à la source. La commune n'a aucun contrôle sur ces chiffres qui sont protégés par le secret fiscal
90.00.351.00	Frais de perception	3% des impôts pour les personnes morales et les personnes physiques. Frais qui sont pris par l'administration fiscale pour traiter les impôts
90.00.406.00	Impôt sur les chiens	Montant prévu en fonction des chiffres des années précédentes
90.00.429.00	Autres revenus	Rachat des actes de défaut de biens
90.00.444.00	Contributions cantonales	Cette rubrique concerne trois choses : 1) Fonds intercommunal. La commune alimente le fonds intercommunal et reçoit le 90% des intérêts des dettes. Le solde est de CHF 96'352.00 en faveur de la commune. 2) Crèche. La commune alimente le fonds de financement des places de crèche et reçoit CHF 10'000.00 par place de crèche qu'elle finance.

Le solde est de CHF 58'807.00 en sa défaveur. Si la commune crée sa propre crèche, elle touchera un montant en fonction des places qu'elle aura.

3) Péréquation des ressources. La commune touche un montant de CHF 35'539.00 de cette péréquation.
Tous ces montants sont calculés par l'Etat et donnés à la commune

90.10	Centime additionnel Pers. physique	
90.10.400.00	Impôts sur revenu et fortune	L'administration fiscale donne à la commune une estimation des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales. Il vaut mieux être prudent, car cette estimation ne correspond pas toujours à la réalité et la commune a dû rendre de l'argent à l'administration fiscale ces dernières années car les estimations étaient trop élevées
90.11	Centime additionnel Pers. morale	
90.11.401.00	Impôts sur bénéfice et capital	Ce montant est calculé en fonction des entreprises qui sont sur la commune
90.20	Fonds péréquation financière	
90.20.408.00	Fonds péréquation fin. intercom.	C'est un impôt sur les personnes morales, et le 20% de cet impôt va dans un fonds. Ce dernier est ensuite redistribué aux communes selon leur indice de capacité financière
90.30	Taxe professionnelle communale	
90.30.409.00	Taxation ordinaire	Une légère augmentation de cette rubrique vu le montant que la commune a encaissé en 2015. Ce service est entièrement géré par la commune. Toutes les entreprises sises sur la commune paient cette taxe
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
94.00	Charges et revenus du capital	
94.00.318.00	Frais de banque	Augmentation sur cette rubrique car les frais bancaires sont toujours plus élevés
94.00.420.00	Intérêts bancaires et postaux	Ce sont les intérêts du prêt qui a été contracté auprès de la Banque Raiffeisen et dont une partie (CHF 1'000'000.00) a été prêtée à la Fondation pour le chauffage. Les intérêts sont reversés à la commune par la Fondation
94.00.426.00	Intérêts sur particip. perm.	Dividendes et intérêts BCG, Coficoge (CHF 25.00), SIG (CHF 1'125.00)
94.10	Emprunt - Dette - Fonds	
94.10.322.00	Intérêts des dettes	Les dettes de la commune sont les suivantes : CHF 5'000'000.00 pour la salle polyvalente, CHF 3'000'000.00 pour tous les travaux qui ont été entrepris ces dernières années et une dette sur les égouts qui ont été faits il y a une trentaine d'années
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
95.00.314.00	Entretien immeubles du P.F.	Cette rubrique concerne d'éventuels travaux qui devraient être faits dans les appartements de la commune gérés par la Régie Bersier
95.00.318.00	Impôt immobilier	Cette rubrique concerne l'impôt sur les bâtiments communaux
95.00.423.00	Location immeubles - Fermages P.F.	Même montant budgété qu'en 2016

Le maire dit que le premier projet de budget, incluant les souhaits de toutes les commissions, se soldait avec un déficit de CHF 308'434.00, comme le mentionnait précédemment le président de la

commission des finances. Après étude de toutes les rubriques, et différentes coupes, principalement dans les grands travaux à effectuer, la commission est arrivée à équilibrer le budget qui se solde avec un excédent de revenus de CHF 566.00. Il rappelle également que ce budget sera voté lors de la prochaine séance du Conseil municipal le mercredi 16 novembre 2016.

Le maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit que la commune a pour environ CHF 640'000.00 d'amortissements et une dette communale qui est égale à trois fois le budget. Elle se demande jusqu'où l'on peut dire qu'une commune est saine ou si les montants précités sont trop importants par rapport au budget. Le maire dit qu'une commune est saine tant qu'elle peut payer ses dettes, ses amortissements et ses paiements, mais qu'en effet, plus les amortissements sont élevés, moins il y a de liquidités pour effectuer des travaux.

Monsieur ROCH rappelle que les grands travaux qui ont été réalisés ces dernières années (chauffage à distance, réaménagement de la rue du Vieux-Four, la zone sportive) sur le territoire de la commune ont coûté plus de seize millions de francs, et que la commune n'a emprunté que trois millions car elle avait environ treize millions de liquidités.

Monsieur ELTSCHINGER demande quelle est la réserve de liquidités de la commune à ce jour. Le maire répond qu'elle est d'environ CHF 800'000.00.

Plus aucune question, ni remarque n'étant posée, le maire remercie la commission des finances pour le travail qu'elle a fourni lors de la séance du mois de septembre. Il remercie également la fiduciaire F.I. FidesImmo Sàrl qui a aidé la commune dans la préparation de ce budget, les deux adjoints et la secrétaire, Madame DUPERRIER, pour leur travail dans la préparation de ce budget.

VI. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au dernier point de l'ordre du jour.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur CHRISTIN

Il a appris que l'Etat avait renvoyé une nouvelle carte sur les zones de SDA (surfaces d'assolement). Il aimerait savoir si la commune a reçu ce document. Le maire va se renseigner.

Question de Madame HENRIOD

Elle aimerait savoir à quelle date vont débiter les travaux de mise en zone 30 provisoire sur la Colline aux Oiseaux. Le maire répond qu'il s'est rendu sur place dernièrement avec Monsieur APOTHELOZ et les ingénieurs. Ce projet est actuellement en consultation au DETA (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture). Si tout va bien, les travaux devraient être réalisés pour la fin de l'année.

Information de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle dit qu'elle a reçu un mail d'un habitant du village concernant une pétition qu'il a reçue à signer par rapport aux nuisances de l'aéroport de Genève. Elle a effectué quelques recherches et a vu que le Conseil municipal avait, lors de sa séance du 25 février 2015, voté pour l'envoi d'une motion adressée au Grand Conseil et qui était proposée par l'ATCR-AIG (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève).

D'après le mail qui lui a été envoyé : « ils diraient que l'aéroport de Genève ne peut pas gérer ce souci-là, et que c'est la Confédération qui imposerait une augmentation majestueuse de l'aéroport,

avec des coûts et ce problème d'avions qui pourraient voler 24 heures sur 24 ». Elle demande si l'Exécutif a entendu parler de cela. Le maire répond que les avions ne vont pas voler 24 heures sur 24. Les horaires vont rester tels qu'ils sont actuellement, mais ils veulent augmenter la fréquence. Le maire informe Madame MOULLET BOUCHARDY qu'elle peut dire à cette personne que dans les directives, il n'est pas prévu que les avions volent 24 heures sur 24, mais que la fréquence sera densifiée.

Demande de Monsieur NODA GONZALEZ

Il aimerait savoir si la commission ad-hoc pour la mise à jour du plan directeur communal va être formée ou si elle est en stand-by jusqu'à l'année prochaine. Le maire répond qu'il faudra en reparler après le vote du budget, pour savoir si le report de cette mise à jour au budget 2018 est accepté. Par ailleurs, il a déjà pris contact avec les ingénieurs pour les informer que ce travail sera peut-être repoussé d'une année. Par contre, le cahier des charges sera effectué cette année.

La séance est levée à 21 h. 40.